C

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PERCEPTION DE LA COPIE PRIVÉE

1235, rue Bay, bureau 900 Toronto (Ontario) M5R 3K4 Tél.: 416 486 6832

Sans frais : 1 800 892 7235 Téléc. : 416 486 3064 www.scpcp.ca

régime de copie privée dans le XXI e siècle.

30-03-23 - À la suite du dépôt du budget fédéral 2023, la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP), ses membres et les titulaires de droits de tout le Canada sont déçus de l'inaction du gouvernement fédéral. Malgré l'engagement pris dans son budget 2022 à l'égard d'une réforme du droit d'auteur attendue depuis longtemps, un an plus tard, le gouvernement continue de laisser le secteur de la musique enregistrée sur sa faim en omettant de faire entrer le

Il est crucial de mettre en place un cadre du droit d'auteur moderne et fonctionnel pour assurer la prospérité du secteur artistique. Les titulaires de droits qui ont accès à une source de redevances saine et prévisible produisent des richesses culturelles, tout en créant des emplois et des occasions d'investissement pour les artistes, les maisons de disques et d'édition, les gérants et les gérantes, les gens des métiers du son, les salles de spectacles et des milliers d'autres Canadiennes et Canadiens de toutes les régions du pays.

Malheureusement, le Canada fait figure de cancre à l'échelle mondiale pour son régime de copie privée, puisque les titulaires de droits ne sont toujours pas rémunérés pour les milliards de copies non autorisées de leurs œuvres qui sont enregistrées sur des appareils utilisés au quotidien, comme les téléphones et les tablettes. Si la Loi sur le droit d'auteur n'est pas actualisée pour rendre ce régime neutre sur le plan technologique, les titulaires de droits continueront de souffrir.

À une époque où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, les redevances annuelles tirées du régime de la copie privée ont fondu comme neige au soleil, passant de 38 millions de dollars en 2004 à moins de 1 million en 2021. Et ce, même si les activités annuelles de copie ont plus que doublé pendant la même période et que les grandes sociétés technologiques font des profits astronomiques chaque année en facilitant la copie privée.

Le gouvernement s'était engagé à réformer le droit d'auteur de façon concrète. Le Parti libéral l'avait promis dans sa plateforme électorale. Le premier ministre en a chargé les ministres Rodriguez et Champagne dans leur lettre de mandat. Le budget 2022 prévoyait des mesures pour l'exercice en cours. Malheureusement, les titulaires de droits continuent d'attendre. Il faut que le gouvernement bouge maintenant pour veiller à ce qu'ils soient rémunérés pour l'utilisation de leur travail.

"Avec des redevances avoisinants 0\$, alors que des milliards de copies de musique pour usage privé sont encore réalisées, les ayants droit ont plus que jamais besoin que le gouvernement canadien réagisse pour que le régime fonctionne de nouveau. Facile à rétablir, le régime a simplement besoin de prendre en compte toutes les technologies qui servent à copier de la musique, comme les téléphones intelligents et les tablettes, des outils qui n'existaient pas au moment de sa création. Le budget 2023 ne nous donne que très peu d'espoir. La Société

canadienne de perception de la copie privée presse donc le gouvernement d'agir rapidement avec une réforme de la Loi sur le droit d'auteur." – Lyette Bouchard, présidente de la SCPCP

Nous nous sommes également entretenus avec des artistes canadiens qui soutiennent fermement le message que nous adressons au gouvernement.

Edgar Bori est un auteur-compositeur-interprète québécois "La réforme pour justement rétribuer les créateurs est essentielle. La culture d'ici est en péril."

Carolyn Victoria Mill est auteure-compositrice, interprète, productrice et agente d'artistes. Elle vit à Vancouver, où elle crée avec son partenaire Reid Jamieson. "We cannot continue to create without fair compensation for the value we bring to the industry. We cannot let outdated legislation continue to damage the livelihoods and creative output of artists in this country."

À propos de la SCPCP:

Établie en 1999, la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP) est un organisme confédéral qui représente les auteurs-compositeurs, les artistes-interprètes, les éditeurs de musique et les maisons de disques. La SCPCP est l'organisme à but non lucratif responsable de la perception et de la distribution des redevances pour la copie privée au nom de ses sociétés membres: L'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux (CMRRA), SOCAN droit d'exécution, SOCAN droit de reproduction, Ré:Sonne — Société de gestion de la musique.

Pour plus d'information, communiquez avec Lisa Freeman, directrice générale de la SCPCP, à lfreeman@cpcc.ca.